

**Assemblée générale**

Distr. limitée
29 mars 2004
Français
Original: anglais

Cinquième Commission**Cinquante-huitième session**

Point 129 de l'ordre du jour

Corps commun d'inspection**Projet de résolution présenté par le Président
à l'issue de consultations officielles****Rapports du Corps commun d'inspection**

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures relatives au Corps commun d'inspection, en particulier ses résolutions 50/233 du 7 juin 1996, 54/16 du 29 octobre 1999, 55/230 du 23 décembre 2000, 56/245 du 24 décembre 2001 et 57/284 du 20 décembre 2002,

Ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection pour 2002¹, la note du Secrétaire général transmettant le programme de travail du Corps commun pour 2003², la note du Secrétaire général transmettant la liste préliminaire des questions pouvant faire l'objet de rapports du Corps commun en 2004 et au-delà³, le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Corps commun⁴, la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun sur l'examen préliminaire de son statut et de ses méthodes de travail⁵ et les notes du Secrétaire général transmettant les rapports du Corps commun sur l'examen approfondi de son statut et de ses méthodes de travail⁶,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Corps commun d'inspection pour 2002¹;

2. *Prend acte* de la note du Secrétaire général transmettant le programme de travail du Corps commun pour 2003²;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 34 (A/58/34).

² A/58/64.

³ A/58/291.

⁴ A/58/220.

⁵ A/58/343.

⁶ A/58/343/Add.1 et 2.



3. *Prend également acte* de la note du Secrétaire général transmettant la liste préliminaire des questions pouvant faire l'objet de rapports dans le cadre du programme de travail du Corps commun pour 2004 et au-delà³;
4. *Prend acte, en outre,* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Corps commun⁴;
5. *Prend note avec satisfaction* de la contribution active du Corps commun à l'examen de son statut et de ses méthodes de travail^{5, 6};
6. *Accueille avec satisfaction* le processus de réforme interne entrepris par le Corps commun d'inspection concernant, notamment, son cadre stratégique et ses procédures de travail internes, et demande instamment au Corps commun de persévérer dans ses efforts;
7. *Prie* les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les organisations participantes de faciliter la tâche du Corps commun, notamment en lui offrant un libre accès à toutes les informations qui lui sont nécessaires;
8. *Prie une fois de plus* les chefs de secrétariat des organisations participantes qui ne l'ont pas encore fait de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'examen du système de suivi des rapports du Corps commun et l'adoption d'une décision à son sujet, et invite les organes délibérants concernés à étudier ce système et à se prononcer;
9. *Décide* de réexaminer la question de la réforme du Corps commun d'inspection à sa cinquante-neuvième session.
